

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon

Forum Territorial
Fos-sur-Mer - 14/09/20



1. Garantir l'exercice du droit à la participation et être vigilant ensemble
2. Les membres de la CPDP en charge de garantir les principes du débat public
3. Un débat sur une multiplicité d'enjeux, dans un contexte inédit
4. Le débat en septembre - Explorons ensemble : quelles mobilités aujourd'hui
5. L'objectif de ce forum territorial et Comment va-t-on travailler ce soir ?

Garantir la participation et être vigilant ensemble

La double responsabilité de la Commission particulière qui organise le débat

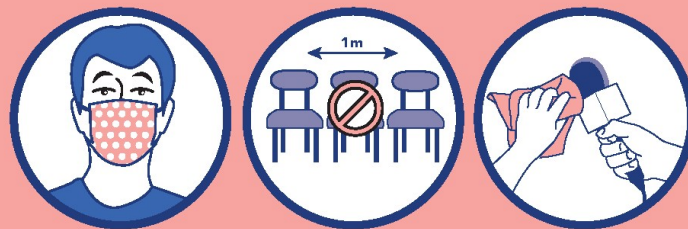
1. Garantir à toute personne concernée d'être en capacité d'exercer son droit à l'information et à la participation :

- principes d'égalité d'accès
- inclusion

2. Garantir à tous les participants le strict respect des consignes sanitaires :

- Des salles suffisamment grandes pour respecter les consignes sanitaires
- Le port du masque obligatoire
- La distanciation sociale
- Les gestes barrière
- M. Propre

LA CNDP VOUS ACCUEILLE À SES RENCONTRES
DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?



Olivier
Klein



Séverine
Cachod



Jean-Michel
Fourniau



Xavier
Derrien



Mathieu
Leborgne



Laura
Michel



Margherita
Mugnai

Les membres de la CPDP

Les principes du débat public que garantit la CNDP

- CNDP (Loi de démocratie de proximité de 2002) : Le **débat public est obligatoire** pour « les projets ayant de forts enjeux socio-économiques ou des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ».
- Article 7 (Charte de l'environnement) : La **participation du public est un droit constitutionnel**
- Article 120.1 (Code de l'environnement) : **La participation est mise en œuvre en vue :**
 1. D'**améliorer la qualité de la décision publique** et de contribuer à sa légitimité démocratique ;
 2. D'**assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures** ;
 3. De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;
 4. D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.
- Article 121.1 (Code de l'environnement) : **Le débat public** porte sur :
 - **L'opportunité et les objectifs du projet**
 - Les caractéristiques, enjeux socio-économiques et impacts environnementaux
 - Les solutions alternatives (y compris « l'option zéro »)
 - Les modalités d'information et de participation du public *après* le débat.

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Les principes du débat public que met en œuvre la CPDP

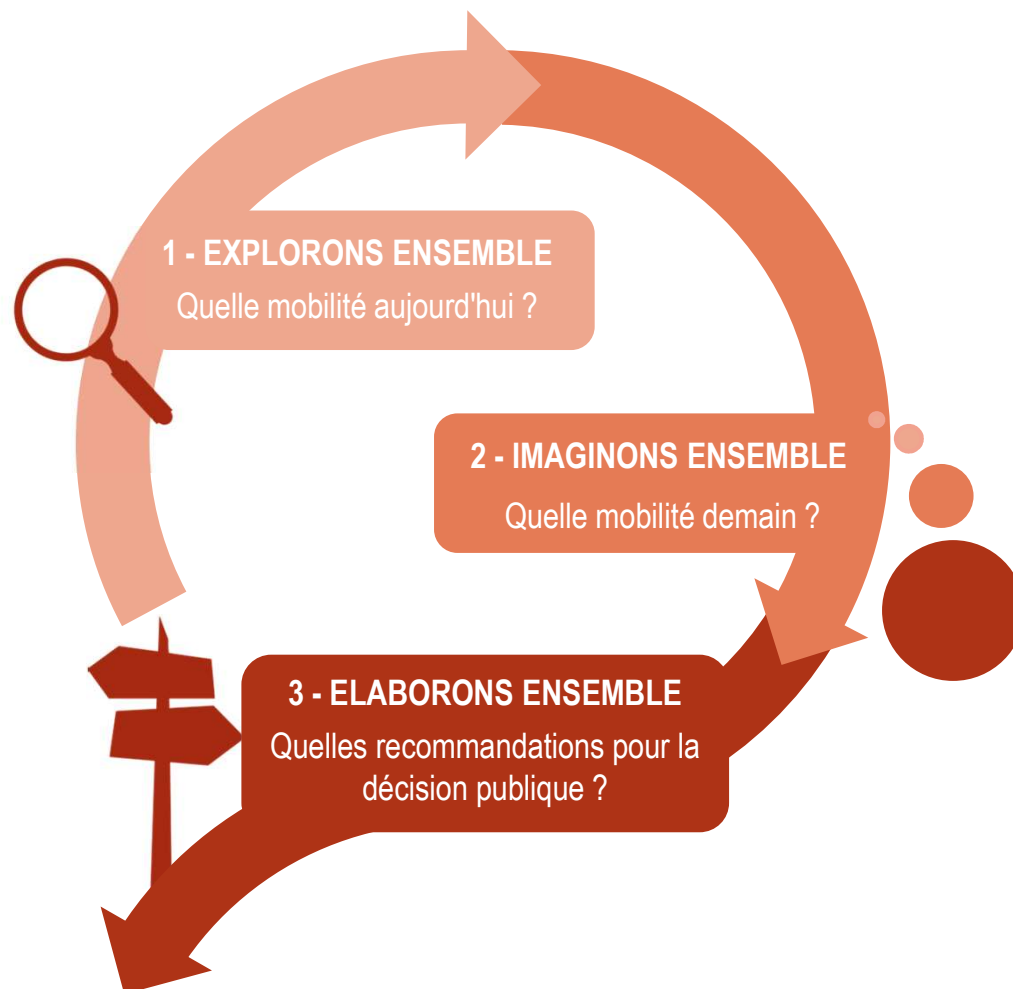
- La Commission est **indépendante** de tous les acteurs du projet, et **neutre** : elle ne prend pas parti sur le projet ni sur les arguments des acteurs.
- La CPDP veille au respect des **trois principes du débat** :
 - **Transparence de l'information** (information claire, complète et accessible au public) **et publicité des échanges** (compte rendu des réunions...)
 - **Équivalence et égalité de traitement** des arguments, quel que soit leur porteur
 - **Argumentation** : le débat n'est pas un sondage pour choisir entre des slogans, mais un temps d'échanges et de raisonnement
- À l'issue, **la CPDP rédige un CR** et **la CNDP un bilan** du débat (état des **arguments**, **pas un avis sur le projet**) qui peuvent contenir des **recommandations** sur les modalités de poursuite de la concertation et/ou la gouvernance et conduite du projet.

Un débat public en 3 phases de septembre à décembre 2020

Tout au long du débat :

- **confronter vos points de vue sur les enjeux du projet**
- **questionner le maître d'ouvrage sur son projet.**

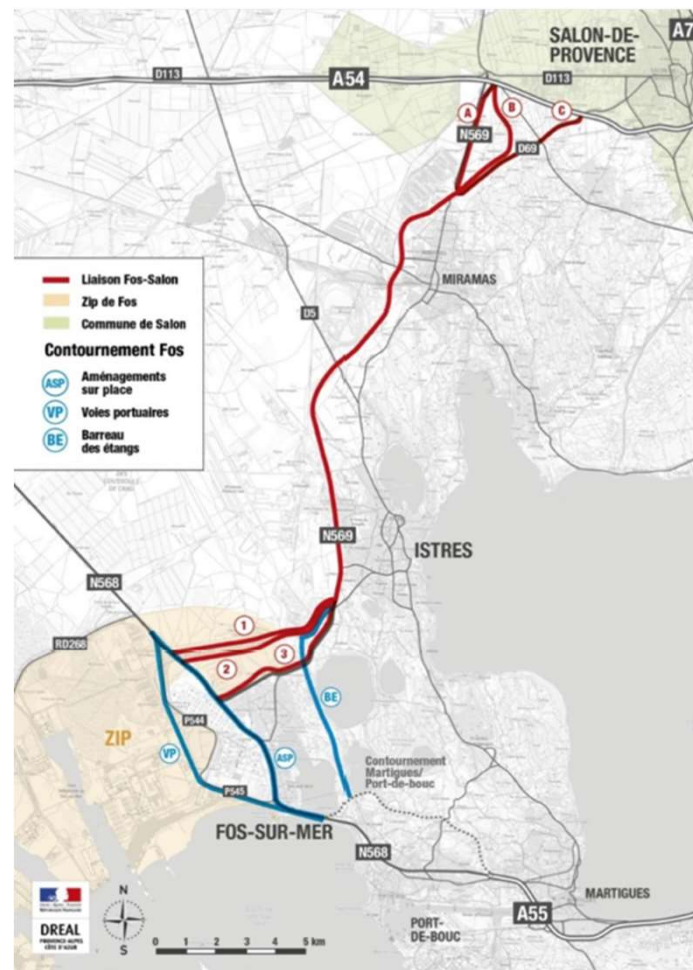
À la fin du débat, la CPDP en fait le compte rendu.



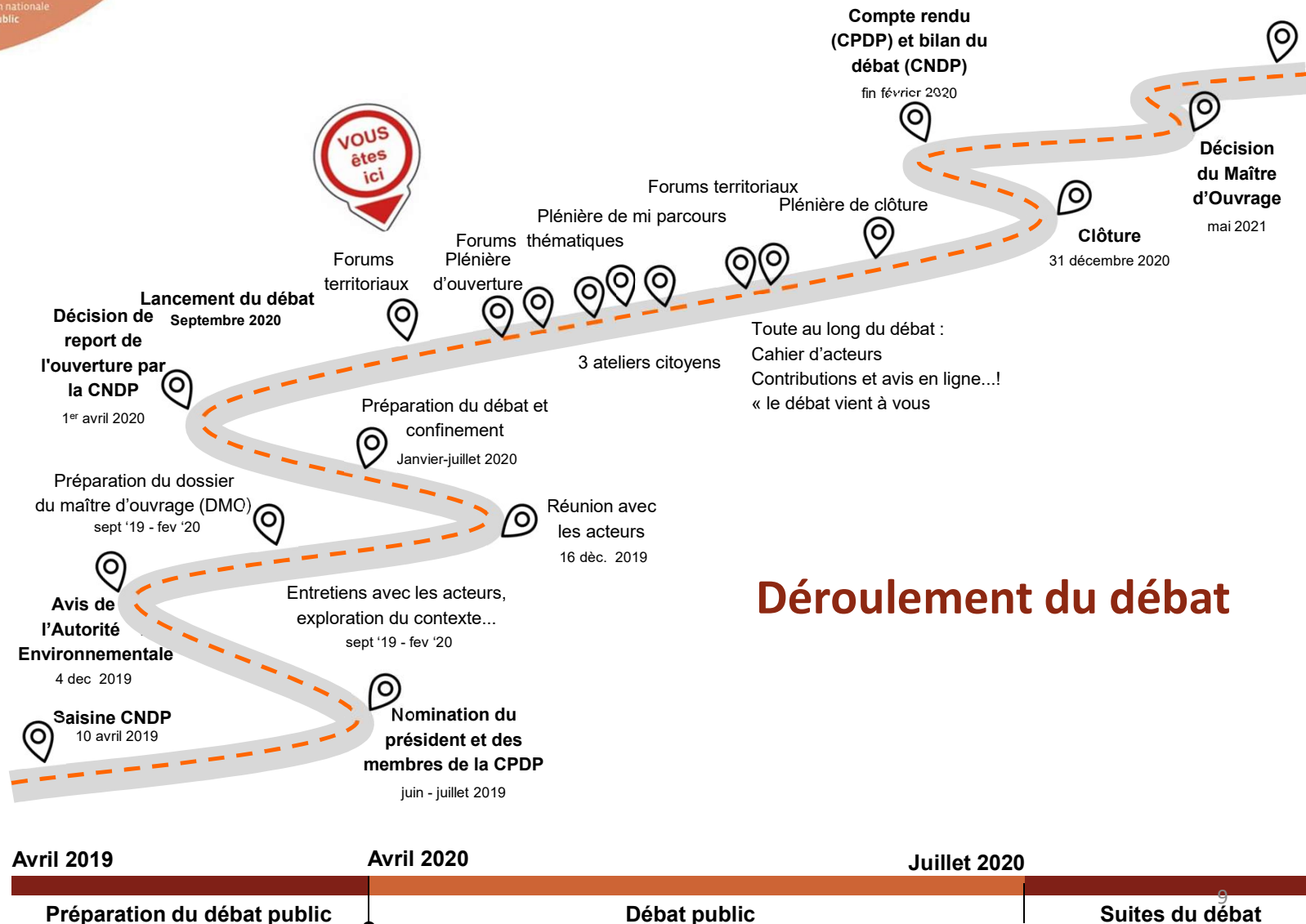
Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Un débat public en 3 phases de septembre à décembre 2020

- Un débat sur l'opportunité
- Explorons ensemble : Un débat sur les mobilités aujourd'hui et à l'horizon 2030
- Imaginons ensemble : Un débat sur le territoire dans un contexte de changement climatique
- Élaborons ensemble : Un débat sur les options du projet



Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?



Déroulement du débat

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Micros-trottoirs conduits dans les communes du tracé
en juillet 2020 sur la question du débat

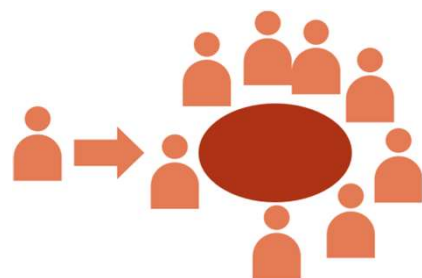
Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre, quelles perspectives ?

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Le débat en septembre Explorons ensemble : quelle mobilité aujourd'hui ?

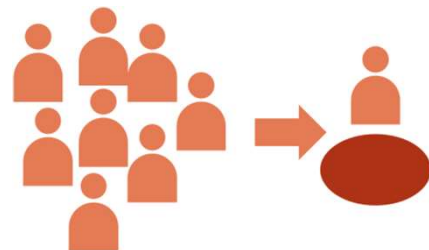
4 manières de participer



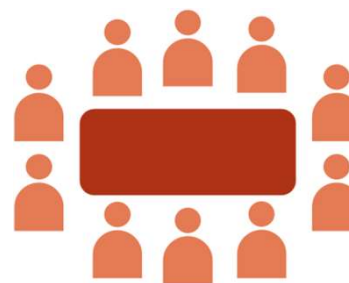
Des forums ouverts



Un site participatif avec un
système questions-réponses



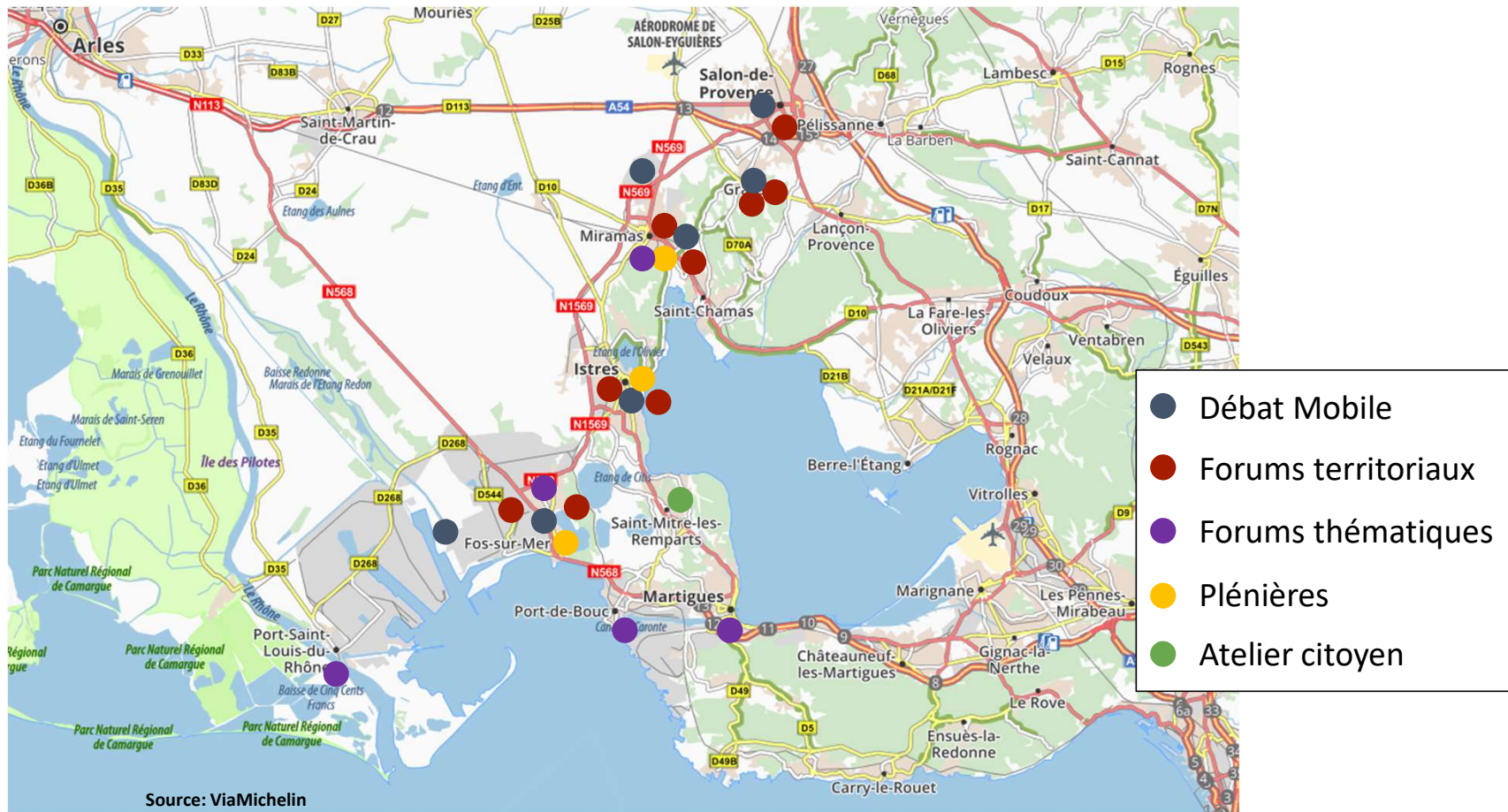
Le débat vient à vous



Un Atelier citoyen

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Répartition géographique des événements du débat



*Se déplacer demain dans l'ouest de
l'étang de Berre : quelles perspectives ?*

Comment va-t-on travailler ce soir ?

Le déroulement:

18h15-18h30 : Intervention du Maire de la commune ou de son représentant

18h30-18h50 : Présentation du projet par la DREAL, maître d'ouvrage

18h50- 19h30 : Échanges par groupe suite à la présentation du projet

19h30-20h20 : Restitution des échanges de groupe par les rapporteurs et discussion générale

20h20-20h30 : Conclusions et clôture par la CPDP

Les objectifs :

- Exprimer vos visions des enjeux auxquels le projet doit répondre
- Interpeller le maître d'ouvrage sur vos préoccupations
- Formuler des demandes sur tous les sujets en débat.

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Comment va-t-on travailler ce soir ? Les questions pour le travail en groupe

1 – Vos réactions sur la présentation du maître d'ouvrage



2 – Quels enjeux pour vous **aujourd'hui** vis-à-vis du projet ?
Quels enjeux **demain**?

3 - Quels besoins d'information ou de clarifications?

*Se déplacer demain dans l'ouest de
l'étang de Berre : quelles perspectives ?*

Se déplacer demain dans l'ouest de l'étang de Berre : quelles perspectives ?

Mardi 1 ^{er}	Ouverture du débat et de la plateforme participative
Lundi 7	12h-16h DEBAT MOBILE : stand à la gare de Salon-de-Provence
	18h-20h30 FORUM TERRITORIAL à Salon-de-Provence , Espace Charles Trenet, 17 avenue Aristide Briand
Jeudi 10	7h-12h DEBAT MOBILE : stand au marché de Miramas
	13h-16h DEBAT MOBILE : stand sur le parking de l'école de Grans , boulevard Victor Jauffret
	18h-20h30 FORUM TERRITORIAL à Grans , Salle des fêtes Gérard Philipe, Place Jean Jaurès
Vendredi 11	18h-20h30 FORUM TERRITORIAL à Miramas , Salle Colomb, 40 A. J. Moulin
Samedi 12	8h-12h DEBAT MOBILE : stand au marché de Fos-sur-Mer
	13h30-18h DEBAT SUR LE TERRAIN : excursion sur les enjeux liés à la gestion de l'eau avec le Sycrau (sur inscription)
Lundi 14	18h-20h30 FORUM TERRITORIAL à Fos-sur-Mer , à la Maison de la Mer, avenue du Sablé d'Or
Mercredi 16	12h-16h DEBAT MOBILE : stand au Géant Casino d'Istres , Centre Commercial Les Cognets, route de Rassuen
	18h-20h30 FORUM TERRITORIAL à Istres , au Magic Mirrors, av.Félix Guoin
Jeudi 17	18h-20h30 FORUMEN LIGNE (sur inscription)
Samedi 19	1^{ER} ATELIER CITOYEN
Samedi 26	9h30-13H DEBAT SUR LE TERRAIN : le tracé à vélo avec Les Vélos des étangs (sur inscription)
Lundi 28	18h-21h PREMIERE PLENIERE à Miramas, Salle Colomb, 40 Av. Jean Moulin